

Diffusion immédiate
Le 15 février 2006

L'ONTARIO AMÉLIORE SON SYSTÈME DE DÉCLARATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les industries économiseront temps et argent tout en protégeant l'environnement

TORONTO – Le gouvernement McGuinty harmonise le système de déclaration des rejets atmosphériques de la province avec celui du gouvernement fédéral afin de maintenir le niveau élevé de protection environnementale en Ontario tout en faisant économiser temps et argent aux entreprises, a annoncé aujourd'hui la ministre de l'Environnement Laurel Broten.

« Un air pur et sain est essentiel afin de protéger la santé de nos gens et de nos collectivités, a déclaré M^{me} Broten. Les Ontariens et les Ontariennes ont le droit de savoir ce qui se retrouve dans l'air qu'ils respirent. »

Avant cette modification, les établissements de l'Ontario devaient déclarer leurs rejets séparément aux deux ordres de gouvernement. Pour son premier pas vers l'harmonisation complète avec le gouvernement fédéral, l'Ontario a modifié le Règlement sur la surveillance et le rapport des émissions polluantes dans l'air (*Airborne Contaminant Discharge Monitoring and Reporting*) afin de mettre à jour la liste des substances spécifiques à l'Ontario. La province a retiré les substances qui doivent être déclarées en vertu d'autres règlements ainsi que les substances qui présentent un risque minimal pour l'environnement et la santé humaine.

Grâce à ces modifications, les établissements de l'Ontario peuvent maintenant déclarer plus de 280 substances surveillées à l'échelle pancanadienne et 15 substances spécifiques à l'Ontario directement dans la base de données nationale d'Environnement Canada. Environnement Canada partagera avec la province toutes les données recueillies. Cette étape d'harmonisation entraînera des économies annuelles de plus de 2 millions de dollars en matière de déclaration.

« Inco appuie entièrement les initiatives réglementaires qui évitent les dédoublements tout en réduisant le fardeau administratif sans compromettre pour autant la protection de l'environnement, a affirmé Dave Taylor, surintendant environnemental pour les opérations ontariennes, Inco. Nous sommes heureux de voir les deux ordres de gouvernement travailler ensemble pour arriver à un système de déclaration qui élimine la redondance. »

L'Ontario continuera à travailler avec le gouvernement fédéral à la finalisation de cette harmonisation. Grâce à une entente provinciale-fédérale, l'Ontario garantira un processus de collecte de données continu ainsi qu'un accès public rapide aux données recueillies. La province continuera aussi à protéger la qualité de l'air en Ontario grâce à des règlements rigoureux, à une application ciblée et à une gamme d'initiatives novatrices en matière de qualité de l'air.

« L'Association canadienne des constructeurs de véhicules appuie le ministère dans sa volonté d'harmoniser le système de déclaration des rejets atmosphériques de la province avec celui du gouvernement fédéral, a déclaré Yasmin Tarmohamed, vice-présidente – Environnement, Santé et sécurité, Association canadienne des constructeurs de véhicules. Il est encourageant de voir que le ministère répond aux préoccupations soulevées ces dernières années sur le besoin d'harmoniser et de simplifier le système de déclaration des émissions. »

« Fournir des renseignements publics rapides et précis sur les données environnementales est une étape essentielle pour améliorer la qualité de l'air, puisque cela améliore la connaissance du public et la responsabilisation pour les sources de pollution atmosphérique, tout en motivant les entreprises à réduire leurs rejets », a conclu M^{me} Broten.

Renseignements :
Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
416 325-5809

John Steele
Direction des communications
416 314-6666

Also available in English.

www.ene.gov.on.ca